



Conditions tarifaires des actes de gestion applicables aux crédits à la consommation à compter du 01/01/2021

Une fois votre crédit à la consommation obtenu, et en fonction de vos besoins, vous serez peut-être amené à demander la réalisation d'actes de gestion.

La tarification de ces opérations vous est présentée ci-dessous.

Prêt Personnel	
Frais de dossier	Gratuit
Changement de date de prélèvement	Gratuit
Frais de report d'échéance (une ou deux échéances par an)	4 % du montant des échéances reportées
Frais en cas de remboursement par anticipation (Si le montant du remboursement anticipé est supérieur à 10 000€ au cours d'une période de 12 mois et si le prêteur décide d'appliquer ces frais)	0,5 à 1% (selon la durée restant à courir) du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé
Frais en cas de défaillance de remboursement des échéances	En cas d'exigibilité anticipée du crédit, indemnité égale à 8% du capital dû ; En cas d'absence d'exigibilité du crédit, indemnité de 8% des échéances échues et non payées

Crédit Renouvelable Larg'O	
Frais de dossier	Gratuit
Changement de date de prélèvement	Gratuit
Modification du montant des échéances	Gratuit
Frais de report d'échéance (deux échéances maximum par an)	Gratuit
Frais en cas de remboursement par anticipation	Gratuit (conformément à la réglementation)
Frais en cas de défaillance de remboursement des échéances	En cas d'exigibilité anticipée du crédit, indemnité égale à 8% du capital dû ; En cas d'absence d'exigibilité du crédit, indemnité égale à 8% des échéances échues et non payées, ramenée à 4% en cas de reports d'échéances ultérieurs

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC.

AXA Banque Financement se réserve la faculté de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et vous en informera préalablement. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.